

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

1. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

A. Rétrocessions

a. NOTRE-DAME-D'OË « La Borde 1 » - Rétrocession des équipements communs

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibération en date du 21 février 2013, les membres du Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT ont autorisé la réalisation d'une opération d'aménagement sur le site de « La Borde » sur la commune de NOTRE-DAME-D'OË. Couvrant une superficie d'environ 7,5 hectares, le projet est réalisé en deux tranches opérationnelles et le programme prévoit :

- Tranche 1 :
 - o 23 terrains à bâtir,
 - o 20 à 24 logements en promotion privée,
 - o 22 logements locatifs sociaux,
- Tranche 2 :
 - o 42 terrains à bâtir,
 - o 40 logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS et PLS)

La tranche 1 est terminée.

La tranche 2 est en cours de commercialisation.

.../...

Objet de la délibération

La présente délibération concerne la rétrocession des équipements communs de la tranche 1 du lotissement « La Borde ».

Les travaux de finition des voiries et des espaces verts sont en cours de finition.

Une convention de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement a été signée le 09 janvier 2020 entre la commune de NOTRE-DAME-D'OE, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL) et VAL TOURAINE HABITAT.

- Les lots n°24 à 30, n°32 et n°33 seront rétrocédés à TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE.
- En plus des lots n°34 à 37 rétrocédés à la commune de NOTRE-DAME-D'OE, lui seront également rétrocédés :
 - le lot n°38 (que VAL TOURAINE HABITAT devait initialement conserver) et;
 - deux parcelles résiduelles, situées hors lotissement, créées lors de la division parcellaire du lotissement (voir schéma ci-dessous).

Les parcelles cadastrales concernées par les rétrocessions sont les suivantes :

Désignation	Parcelles cadastrales	Superficies cadastrales
Parcelles rétrocédées à TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE		
Lot 24 – rue des Hautes Saugueuses : voiries, stationnements, noues, espaces verts, cheminements piétons, aire de regroupement des ordures ménagères	AA n° 100 AA n° 106 AA n° 110 AA n° 121 AA n° 124 AA n° 144	615 m ² 303m ² 445 m ² 1 050 m ² 62 m ² 908 m ²
Lot 25 – allée de desserte, rue Gabriella Mistral	AA n° 107 AA n° 109 AA n° 145	85 m ² 402 m ² 977 m ²
Lot 26 – allée de desserte, allée Madeleine Pelletier	AA n° 119 AA n° 146	14 m ² 681 m ²
Lot 27 – allée de desserte, impasse Hubertine Auclert	AA n° 101	329 m ²
Lot 28 – allée de desserte, allée Madeleine Pelletier	AA n° 113 AA n° 118 AA n° 147	23 m ² 50 m ² 63 m ²
Lot 29 – allée de desserte, rue Gabriella Mistral	AA n° 151	270 m ²
Lot 30 – stationnements publics	AA n° 111 AA n° 116	228 m ² 95 m ²
Lot 31 non concerné (divisé en parkings privatifs avec accès en indivision)	-	-
lot 32 – bassin de rétention	AA n° 122 AA n° 125 AA n° 149	62 m ² 2 213 m ² 74 m ²
Lot 33 – cheminements, espaces verts	AA n° 120 AA n° 123 AA n° 126 AA n° 150	1 m ² 30 m ² 197 m ² 184 m ²
Sous-total TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE		9 361 m²

.../...

Parcelles rétrocédées à la commune de NOTRE-DAME-D'OË		
Lot 34 – poste de transformation, cheminements piétons, espaces verts	AA n° 152 AA n° 166	263 m ² 60 m ²
Lot 35 – cheminements piétons, espaces verts	AA n° 164	221 m ²
Lot 36 – cheminements piétons, espaces verts	AA n° 155 AA n° 162	63 m ² 202 m ²
Lot 37 – espace vert	AA n° 163	10 m ²
+ Lot 38 – espace vert	AA n° 165	10 m ²
+ Reliquat foncier hors lotissement Accotement du chemin rural n°36	AA n° 157 AA n° 167	112 m ² 17 m ²
Sous-total NOTRE-DAME-D'OË		958 m ²

TOTAL de la surface rétrocédée	10 319m ²
--------------------------------	----------------------

Conformément à la convention de rétrocession signée le 09 janvier 2020, ces rétrocessions sont consenties « au prix de l'euro symbolique ».

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à :

- Signer les deux actes authentiques de rétrocession ;
- Prendre en charge les frais inhérents à ces rétrocessions (frais d'acte, ...) ;
- Et plus généralement, établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

1. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

2. OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

A. Clôtures administratives et comptables

a. MAZIÈRES-DE-TOURAINE « Habitat seniors – Place Gambetta » – Financement chemin d'accès

Madame la Présidente expose:

Présentation

VAL TOURAINE HABITAT construit 2 logements locatifs sociaux à destination de seniors « Place Gambetta » à MAZIÈRES-DE-TOURAINE.

La parcelle sur laquelle sont édifiées les constructions, a été cédée à l'euro symbolique par la commune à VAL TOURAINE HABITAT. Cette parcelle cadastrée section E n°600 présente un dénivelé important. La parcelle mitoyenne à l'Est et au Sud, cadastrée section E n°599, est propriété de la commune.

La commune souhaite réaliser un jardin d'agrément pour les futurs locataires dans l'emprise de sa parcelle. Elle prendra en charge l'entretien du terrain et notamment la partie située à l'arrière des logements VAL TOURAINE HABITAT.

Pour cela, compte tenu du dénivelé, il est nécessaire d'aménager un chemin d'accès sur la parcelle mitoyenne, pour lequel la commune a fait chiffrer sa réalisation. Le montant s'élève à 4 470.02 €HT, soit 5 364.02 €TTC (TVA 20%).

.../...

Le chemin d'accès devant permettre l'entretien du terrain situé à l'arrière des logements de VAL TOURAINE HABITAT, la collectivité sollicite un partage à part égale des frais de réalisation du chemin.

Situation foncière – Croquis chemin d'accès

Le terrain propriété de VAL TOURAINE HABITAT est situé dans le centre-bourg, « Place Gambetta » et, est cadastré section E n°600, pour 270 m² environ.

Engagement de VAL TOURAINE HABITAT

VAL TOURAINE HABITAT s'engage à rembourser pour moitié à la commune, sous 30 jours après présentation de la facture acquittée, la réalisation du chemin d'accès sur la base du devis établi par l'entreprise COLAS pour un montant de 5 364.02 €TTC, soit la somme de 2 682.01 € TTC.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, approuvent la participation financière de VAL TOURAINE HABITAT à la réalisation par la commune de MAZIÈRES-DE-TOURAINE du chemin et autorisent, Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à :

- Signer la convention pour la mise en œuvre de l'offre de concours ;
- Et plus généralement, établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

3. VEFA

A. Signature contrat de réservation

a. **ESVRES-SUR-INDRE « Centre-Bourg » (Rue du Vallon) – Cession en VEFA de la salle commune**

Madame la Présidente expose :

Présentation

Par délibération en date du 09 mars 2020, les membres du Bureau du Conseil d'Administration ont autorisé le Directeur Général, à signer l'acte d'acquisition de l'emprise foncière sis à ESVRES- SUR-INDRE « Centre-Bourg » (Rue du Vallon), destinée au projet de construction d'une résidence intergénérationnelle de 33 logements. Parmi ceux-ci, 20 logements collectifs (10 T2 et 10 T3) bénéficieront d'un ascenseur et d'une salle commune et seront dédiés aux seniors. Les 13 autres logements seront des intermédiaires (8 T3 et 5 T4) et sont destinés à des familles.

L'acte a été signé le 26 juin 2023.

Le permis de construire a été obtenu en date du 12 octobre 2021.

VAL TOURAINE HABITAT propose la Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de la salle commune à la ville d'ESVRES-SUR-INDRE. La cession portera sur un lot du bâtiment A, situé au rez-de-chaussée, pour une surface d'environ 80,48 m², susceptible de recevoir des aménagements. Un géomètre est d'ores et déjà mandaté pour une division en volume de ce bâtiment.

Cette vente sera consentie au prix de 309 402 € TTC.

.../...

Les frais et émoluments notariés des actes seront à la charge de la commune ainsi que les frais de publicité foncière.

Présentation de la cession objet de la délibération

Il convient de signer le contrat de réservation, qui sera suivi de l'acte de vente en VEFA par VAL TOURAINE HABITAT au profit de la commune d'ESVRES-SUR-INDRE :

Le Conseil Municipal a délibéré dans ce sens le 17 octobre 2024.

Nom de l'Acquéreur	Réf cadastre	Surface	Surface salle commune	Montant
COMMUNE D'ESVRES-SUR-INDRE	E n°s 2369, 2192, 2354, 811, 812, 1721, 808, 2921, 2918, 2922, 2872, 2874, 2870.	2 895 m ²	80,48 m ² environ	309 402 € TTC

Décision

Madame la Présidente met au vote :

Vote pour : (6 voix) Mme ARNAULT, M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Mme DUPONT

Opposition : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Ne prend pas part au vote : (1 Administrateur) : M. PAUL

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, approuvent cette cession, aux conditions sus indiquées et autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à signer le contrat de réservation et l'acte de vente en VEFA au profit de la commune, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

I. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

5. ACQUISITIONS

α. AZAY-LE-RIDEAU « Nouvelle Gendarmerie » - Achat foncier à la SNC FONCIER CONSEIL

Madame la Présidente expose :

Présentation de l'opération

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle gendarmerie d'AZAY-LE-RIDEAU, VAL TOURAINE HABITAT envisage de se porter acquéreur, auprès de la Société en Nom Collectif (SNC) FONCIER CONSEIL (RCS: 732 014 964) de la parcelle cadastrée section BD n°411, d'une superficie d'environ 12 m².

La SNC FONCIER CONSEIL s'engage à vendre à VAL TOURAINE HABITAT, l'emprise cadastrée section BD n°411, moyennant l'euro symbolique.

Les frais d'acte sont pris en charge par VAL TOURAINE HABITAT.

.../...

Présentation de la cession objet de la délibération

Il convient de signer l'acte de vente à venir par la SNC FONCIER CONSEIL au profit de VAL TOURAINE HABITAT.

Nom du Vendeur	Réf cadastre	Surface	Montant
SNC FONCIER CONSEIL	BD n° 411	12 m ² environ	L'euro symbolique

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, donnent leur accord sur le projet et autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à :

- Procéder à l'acquisition de l'emprise foncière ci-référencée ;
- Prendre en charge les différents frais liés aux acquisitions (notaires, négociations, géomètres, provisions, indemnités, taxes, etc...);
- Et plus généralement, à établir et signer toutes pièces, conventions, contrats nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération, conformément à l'article R 421.18 du Code de la Construction et de l'Habitation.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

1. OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

A. Foyers

a. JOUÉ-LÈS-TOURS- Résidences Autonomies « Jean Goujon » et « Michel Colombe » Rénovation de la cuisine - Plan de financement

Madame la Présidente expose:

Présentation de l'établissement

Résidences autonomies de 131 logements.

Date de construction: 1975.

Convention de location et de gestion : Durée 25 ans, fin de la convention 2035.

VAL TOURAINE HABITAT est propriétaire de la résidence.

La gestion de l'établissement est assurée par le CCAS de la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS.

Le contexte

Le Service Sécurité Sanitaire de la Direction Départementale de la Protection des Populations a effectué une visite de contrôle en date du 13 août 2018 au sein de la résidence, et a constaté plusieurs non-conformités en matière de bonnes pratiques d'hygiène et d'exigences réglementaires au niveau de la cuisine. Des travaux urgents de réfection ont été réalisés pour lever les observations et répondre en partie aux exigences normatives. Les travaux de rénovation qui vont être engagés, ont pour objectif de mettre aux normes la cuisine dans sa globalité tant au niveau fonctionnel, qu'au niveau de l'hygiène.

.../...

Par délibération en date du 28 mars 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS a missionné VAL TOURAINE HABITAT pour mener à bien les études de faisabilité et réaliser les travaux de mise aux normes de la cuisine des résidences autonomies.

VAL TOURAINE HABITAT a mené ces études, lancer un appel d'offres auprès des entreprises pour la réalisation de ces travaux. À l'issue de cette consultation d'entreprises, le prix de revient global de l'opération s'élève à 424 000 € TTC.

En parallèle, VAL TOURAINE HABITAT conjointement avec le CCAS de la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Carsat au titre de l'appel à projets CNSA PAI résidence autonomie. Cette aide financière peut être apportée à hauteur de 50% du montant du projet plafonnée à 100 000 €. Dans ce contexte, VAL TOURAINE HABITAT a étudié deux plans de financement avec les impacts sur les redevances.

Les plans de financements prévisionnels de l'opération et nouvelles redevances prévisionnelles

1- Le plan de financement prévisionnel avec Subvention Carsat

- Subvention prévisionnelle CARSAT : 100 000 € ;
- Emprunt : 324 000 € (durée 12 ans / taux maximal de 4%).

Sur ces bases, la redevance complémentaire prévisionnelle annuelle serait de 34 000 € la première année imputée, par moitié soit 17 000 € sur chacune des deux résidences Jean Goujon et Michel Colombe.

2- Le plan de financement prévisionnel sans Subvention Carsat

- Emprunt : 424 000 € (durée 12 ans / taux maximal de 4%).

Sur ces bases, la redevance complémentaire prévisionnelle annuelle serait de 45 000 € la première année imputée, par moitié soit 22 500 € sur chacune des deux résidences Jean Goujon et Michel Colombe.

Par délibération en date du 22 octobre 2024, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS a validé ces deux plans de financements prévisionnels et les deux redevances prévisionnelles complémentaires. La cuisine se situe dans la résidence autonomie Goujon, mais est commune aux deux résidences autonomies Goujon et Colombe. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de JOUÉ-LÈS-TOURS a validé que la redevance complémentaire prévisionnelle soit imputée par moitié sur les 2 établissements Goujon et Colombe.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents:

- Approuvent le prix de revient global de l'opération ;
- Approuvent les plans de financements prévisionnels ;
- Approuvent les redevances prévisionnelles ;
- Autorisent le lancement des travaux ;
- Autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

II. DIRECTION DU PATRIMOINE DURABLE

2. OPÉRATIONS DE RÉSIDENTIALISATION

a. SAINT-PIERRE-DES-CORPS – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre VAL TOURAINE HABITAT et TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

Madame la Présidente expose :

Présentation du contexte

La Ville de SAINT-PIERRE-DES-CORPS, sous Maîtrise d'Ouvrage déléguée à TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, engagera en 2025 l'aménagement de la place des Cosmonautes et de la partie Est du Grand Mail.

Cette opération d'aménagement est inscrite dans la convention NPNRU de TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE. Il s'agit d'un projet global avec un programme de travaux complet : amélioration et création de voies piétonnes et cyclables, aménagement paysager des différents espaces, installation du mobilier urbain, rénovation des équipements souterrains en place (réseaux divers).

Cette opération d'aménagement est réalisée en grande majorité sur un tènement foncier en domaine public. Mais l'opération intègre le traitement des abords immédiats au Sud de la place des cosmonautes, qui se situe en partie en emprise foncière de VAL TOURAINE HABITAT.

.../...

Objet de la délibération

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication et afin de garantir la cohérence et la qualité du projet de requalification, ainsi que la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de L.2422-12 du Code de la Commande Publique,

que la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération de requalification de la place des Cosmonautes et du Grand Mail (partie Est) située sur la Commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS, serait réalisée par une maîtrise d'ouvrage unique confiée à TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, y compris sur la partie de l'opération située sur la propriété foncière de VAL TOURAINE HABITAT.

La question relative au foncier fera l'objet d'une délibération particulière à la fin de l'opération d'aménagement.

Décision

Madame la Présidente met au vote :

Vote pour : (6 voix) Mme ARNAULT, M. OSMOND, Mmes DEVALLÉE, CHAIGNEAU,
M.PAUL, Mme DUPONT

Opposition : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Ne prend pas part au vote : (1 Administratrice) : Mme DRAPEAU

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants:

- Approuvent le principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ;
- Autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'Administration

Du 12 novembre 2024

Le Bureau du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le mardi 12 novembre 2024 à 14H00 en son siège social, 7, rue de la Milletière à TOURS (37100), sous la présidence de Madame Nadège ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, Conseillers
Départementaux,
M. PAUL, Mme DUPONT, Administrateurs

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et
Proximité
Mme AVRIL et Mme GUITTET, Assistantes de Direction

X

X

X

IV. DIRECTION DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES DE L'INFORMATION

1. DIVERS

a. Cession de matériels informatiques

Madame la Présidente expose :

Présentation

VAL TOURAINE HABITAT dispose d'un certain nombre de matériels informatiques obsolètes qui ont été remplacés au fil du temps, et qui sont stockés dans les sous-sols de son siège social.

La Direction du Numérique et des Systèmes d'Information souhaite se débarrasser des plus anciens en 2024 : cela représente 325 matériels (289 PC et 36 PC portables) achetés entre 2004 et 2018, au profit d'associations. Certaines ont été contactées comme EMMAÜS CONNECT ; cette dernière n'accepte pas de matériels qui ont plus de 6 ans. Les matériels sont « nus » sans système d'exploitation.

L'association ATELIERS DU BOCAGE qui favorise l'emploi de personnes en insertion professionnelle et en situation de handicap dans le traitement des déchets informatiques s'est positionnée pour recycler les matériels.

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents, autorisent Monsieur TRIOLLET, Directeur Général, à accepter que le matériel listé en annexe puisse être recyclé au travers d'une prestation proposée par les ATELIERS DU BOCAGE pour un montant de 2 934.60 € TTC.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRÉSIDENTE

Nadège ARNAULT